

PROCÈS-VERBAL de la réunion du quatrième Forum Ouvriers suivant le XXVIII^e Congrès [28-FO-04], tenue le 15 juin 2018, à compter de 9 h, à l'Hôtel Plaza, salle Carmen, sis au 3031, boulevard Laurier, à Québec, sous la présidence du confrère NORMAN PARADIS, représentant régional politique de la région 01 Québec — Chaudière-Appalaches.

OUVERTURE DU FORUM

Le confrère NORMAN PARADIS agit comme président d'assemblée et prononce l'allocution d'ouverture. Il est assisté de la consœur LINA CHIASSON, 4^e vice-présidente nationale et de la consœur MÉLANIE SIMARD, représentante régionale politique de la région 06 Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

La consœur LINA CHIASSON, vice-présidente responsable du Forum Ouvriers, souhaite la bienvenue aux membres présents. Étant nouvellement élue à titre de vice-présidente, elle prend un instant pour se présenter, tout comme la consœur MÉLANIE SIMARD, nouvellement élue en tant que représentante régionale.

Le confrère NORMAN PARADIS informe la délégation que, depuis le dernier Forum, est survenu un événement tragique dans la région de Montréal. Une minute de silence a lieu en mémoire du confrère STÉPHANE LEBEL, décédé à la suite d'un accident sur l'autoroute 20, à Dorval, dans lequel sept (7) autres personnes ont également été blessés.

Il souligne également l'acte de civisme posé le 10 novembre 2017 par le confrère STÉPHANE VOYER du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en Beauce, alors qu'il a sauvé la vie du confrère DENIS NADEAU qui subissait un arrêt cardiaque.

1. PROPOSITION N° 1

28-FO-04-P-16

Il est proposé par le confrère SIMON ROY
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on dépose la candidature de monsieur STÉPHANE VOYER au ministère de la Justice pour souligner l'acte de civisme du 10 novembre 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Forum Ouvriers du 23 novembre 2017 [28-FO-03]

AUX FINS D'INFORMATION :

4. Suivis du dernier Forum

5. Séance d'information sur la prise de notes
 6. Dossiers des patrouilleurs et des gardiens
 - 6.1 Classification des gardiens et des patrouilleurs
 - 6.2 Suivi du comité « monitoring »
 7. Procédure de dénonciation
 8. Cheminement d'un dossier CMMRP
 9. Bilan des négos
 10. Propositions au Conseil syndical
 11. Dossier des recours
 12. Place à la délégation membre CMMRP
 13. Place à la délégation autre que le MTMDET
 14. Divers
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [28-FO-04]**

La consœur MÉLANIE SIMARD fait la lecture de l'ordre du jour.

2. **Proposition n° 1**

28-FO-04-P-17

Il est proposé par le confrère ROBERT GÉLINAS
Appuyé par le confrère GAETJENS VOLTAIRE

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Forum Ouvriers tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

1. **ACCREDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE**

La consœur LINA CHIASSON valide les personnes titulaires d'une délégation officielle.

3. **Proposition n° 1**

28-FO-04-P-18

Il est proposé par le confrère RENÉ ROUSSEAU
Appuyé par le confrère ALAIN SOHIER

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Réf. : Annexe A Liste des personnes titulaires d'une délégation officielle.)

PROPOSITION ADOPTÉE

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM DU 23 NOVEMBRE 2017 [28-FO-03]**

4. **Proposition n° 1**

28-FO-04-P-19

Il est proposé par le confrère LUC CREVIER
Appuyé par le confrère SYLVAIN LANDRY

Que l'on adopte le procès-verbal du Forum Ouvriers du 23 novembre 2017 [28-FO-03] comme présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. SUIVIS DU DERNIER FORUM

Étant donné que la proposition n° 28-FO-03-P-15 adoptée lors du Forum de novembre 2017 n'a pas été présentée au dernier Conseil syndical, la délégation convient de la soumettre au Conseil syndical du 16 juin 2018.

6. DOSSIERS DES PATROUILLEURS ET DES GARDIENS

6.1 Classification des gardiens et des patrouilleurs

Les confrères OLIVIER BORY, coordonnateur et MARC LÉVESQUE, conseiller tous deux à la Classification, à l'équité salariale et aux mouvements de personnel, présentent l'évolution et l'état actuel des travaux de classification avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour les classes d'emploi suivantes : gardiens (451) et patrouilleurs (430).

Ils mentionnent que le projet de classification présenté n'a pas encore été adopté par le Conseil du trésor, mais ils croient réaliste qu'il le soit avant les prochaines élections provinciales, au mois d'octobre.

Le confrère LÉVESQUE fait la présentation des changements proposés pour les gardiens (451). Une période de questions et d'échanges s'ensuit au sujet, entre autres, de l'avancement d'échelon, de la majoration des heures de travail et de l'intégration des emplois. Le confrère OLIVIER BORY répond aux divers questionnements.

Le confrère MARC LÉVESQUE poursuit avec la classe d'emploi des patrouilleurs (430). Plusieurs échanges et précisions ont lieu. Il a été question notamment du rangement et de l'évaluation des emplois de la section (459) et des difficultés à recruter du personnel en lien avec le salaire offert.

Pause de 10 h 15 à 10 h 30

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, explique la façon de compléter les notes de frais et indique les documents devant être joints, et ce, pour chacune des instances.

La consœur MÉLANIE SIMARD explique aux membres la décision de ne pas produire de compte rendu lors des forums. Elle rappelle qu'en tant que personnes représentantes de leur section locale et des autres ouvriers de leur milieu de travail, elles ont la responsabilité de prendre des notes afin de bien transmettre, aux diverses instances, l'information reçue lors des forums.

5. SÉANCE D'INFORMATION SUR LA PRISE DE NOTES

La consœur MÉLISSA CÔTÉ, coordonnatrice à la Formation, la mobilisation et l'éducation politique, offre une séance d'information sur la prise de notes afin d'optimiser l'information qui doit être transmise aux assemblées de section/secteur. Sujet par sujet, elle explique ce qui doit être fait avant, pendant et après une réunion afin d'être bien préparé. La consœur CÔTÉ différencie le compte rendu du procès-verbal. Une courte vidéo expliquant la prise de notes est présentée.

À l'aide d'une courte vidéo portant sur le dernier Forum Ouvriers, un exercice de prise de notes est réalisé individuellement par les participants. La correction est ensuite effectuée en plénière sur les éléments retenus.

En terminant, la consœur MÉLISSA CÔTÉ mentionne que des capsules vidéo résumant les forums et les conseils syndicaux ainsi que tous les documents afférents sont déposés sur les services en ligne.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, profite de cette occasion pour rappeler l'importance de la communication et la transmission de l'information. Il ajoute qu'il est essentiel de bien ramener les propos dans les milieux de travail à l'aide des notes prises. Il suggère l'utilisation des capsules disponibles sur les services en ligne pour amorcer les discussions dans les milieux de travail ou lors de leurs rencontres.

7. PROCÉDURE DE DÉNONCIATION

La consœur HÉLÈNE ROCHEFORT, conseillère en Santé et sécurité du travail, présente la procédure de dénonciation lors d'une situation problématique. Elle donne quelques exemples et, à l'aide du tableau remis, elle explique le cheminement de ceux-ci. Via le rapport d'événement en matière de santé et sécurité au travail remis, elle mentionne qu'il est possible de le transmettre à la santé et la sécurité du travail afin que les problématiques soient documentées. La consœur LINA CHIASSON ajoute qu'il ne remplace en aucun cas la déclaration d'incident ou d'accident au sens de la loi.

Relativement aux comptes rendus des rencontres des comités SST dans les ministères, elle souligne l'importance d'ajouter un drapeau rouge au courriel qui lui est transmis lorsque celui-ci inclus un compte rendu ou un rapport d'événement auxquels elle doit porter attention ou bien lorsqu'une situation nécessite une intervention.

Des échanges s'ensuivent sur diverses problématiques rencontrées dans les secteurs de travail.

Ajournement à 12 h Reprise des travaux à 13 h 30

6. DOSSIERS DES PATROUILLEURS ET DES GARDIENS (SUITE)

6.2 Suivi du comité « Monitoring »

Madame NADIA LÉVESQUE, conseillère à la Recherche et à la défense des services publics, présente le bilan du plan d'action 2013-2018, débuté en 2012, à la suite du dépôt d'un mémoire réalisé par les patrouilleurs du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et qui comprenait une douzaine de problématiques. Elle rapporte le cheminement des demandes et les embûches rencontrées qui ont mené à un comité « monitoring ». Ces demandes comprenaient, entre autres, l'adaptation des véhicules et des équipements, l'adoption d'un uniforme, la révision du code de sécurité routière, la correction de l'usage de la notion de « services essentiels » et le paiement du cours de secourisme exigé par l'employeur.

Une vidéo de la présence du confrère CHRISTIAN DAIGLE, de la consœur LINA CHIASSON et de madame NADIA LÉVESQUE à la Commission parlementaire pour la réforme du Code de la sécurité routière est présentée. À cette occasion, le SFPO demandait que les patrouilleurs aient le statut de véhicule d'urgence et que leur véhicule soit adapté en conséquence. Madame LÉVESQUE fait part des suites de cette rencontre.

Une période de discussions et de commentaires s'ensuit à propos des assurances et de l'imputabilité d'un accident survenu sur les heures de travail. Le formulaire provenant du Bureau d'assurance du Canada sera déposé sur les services en ligne en cas d'accident de la route s'étant produit sur les heures de travail. Ce formulaire pourrait permettre de faire le retrait de l'accident au dossier des assurances personnelles.

8. CHEMINEMENT D'UN DOSSIER CMMRP

Le confrère NICOLAS FOURNIER, conseiller aux Relations de travail, fait, à l'aide d'un tableau, le rappel du cheminement d'une demande au CMMRP lorsqu'il y a une problématique de relations de travail concernant plusieurs employés et qui ne fait pas l'objet d'un grief. Il explique la première étape qui consiste à documenter la problématique. Le confrère FOURNIER mentionne le nom de la ou des personnes ressources en fonction de leur ministère. La consœur LINA CHIASSON recommande aux gens de consulter les services en ligne ou les bureaux régionaux pour connaître la personne ressource.

Une période de questions et d'échanges a lieu.

10. PROPOSITIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Au cours des débats, le confrère NORMAN PARADIS cède la présidence à la consœur MÉLANIE SIMARD.

5. Proposition n° 1

Il est proposé par le confrère MARC COUTURE
Appuyé par le confrère JOSÉ MANUEL TAPIA

Que la règle de fonctionnement relative à la négociation dans la fonction publique - unité « ouvriers » (article 5.1 4^e alinéa) soit modifiée comme suit :

Des présidences des sections locales en provenance des sections regroupant plus de ~~10 %~~ 5 % (PAM) du personnel de l'accréditation « Ouvriers » nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique ou d'un autre membre de l'exécutif local, incluant les directeurs et directrices, le cas échéant, en cas d'incapacité d'agir des présidences de sections ou, le cas échéant, d'une personne ayant le statut de délégué lorsque la présidence ne relève pas de l'unité de négociation.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur MÉLANIE SIMARD cède la présidence au confrère NORMAN PARADIS.

Pause de 15 h 25 à 15 h 40

9. BILAN DES NÉGOS

La consœur MÉLANIE DÉZIEL, 2^e vice-présidente nationale, fait le point sur les commentaires reçus à propos du bilan des négociations de la convention collective 2015-2020 déposé sur les services en ligne en décembre 2017. Après avoir sollicité l'avis des délégations, seulement 21 cahiers de commentaires ont été reçus. Les réponses obtenues font référence, entre autres, aux difficultés rencontrées.

Une période d'échange a lieu.

La consœur DÉZIEL fait la lecture des commentaires et des recommandations reçus à la suite des quatre (4) journées de grève réalisées en ce qui a trait à la mobilisation, à la communication et à la trésorerie.

Une seconde période de discussion a lieu.

11. DOSSIER DES RECOURS

En vue de la prochaine négociation de l'unité d'accréditation « Ouvriers », il est demandé de travailler sur les textes qui ont trait au droit de gestion.

Le confrère NORMAN PARADIS cède la présidence à la consœur MÉLANIE SIMARD.

Le confrère PARADIS répond à la question sur le droit de gestion en indiquant de se référer à l'article de la convention collective lorsqu'il y a des doutes. En prévision de la prochaine négociation, la consœur CHIASSON suggère d'identifier, dans leur convention collective, tous leurs questionnements, et ce, dès aujourd'hui.

À la suite d'une question sur la situation des peintres, le confrère GUILLAUME MAHEUX, conseiller aux Recours, complète en expliquant la décision favorable pour l'arbitrage.

La consœur MÉLANIE SIMARD cède la présidence au confrère NORMAN PARADIS.

12. PLACE À LA DÉLÉGATION MEMBRE CMMRP

Le confrère NORMAN PARADIS, président d'assemblée, laisse la place à la délégation membre CMMRP afin de partager sur les sujets abordés lors des rencontres. Les sujets suivants sont discutés : les personnes ayant subi un impact sur leur assurance à la suite d'un accident avec leur véhicule du ministère : celles-ci sont invitées à communiquer avec le confrère LUC CREVIER à lccrev@gmail.com, la direction territoriale type, les véhicules des surveillants routiers, le rapatriement des contrats de déneigement et de l'équipement de marquage vers les grands centres, les uniformes des surveillants routiers ainsi que l'opération relative aux lignes orange (campagne orange).

13. PLACE À LA DÉLÉGATION AUTRE QUE LE MTMDET

Le confrère NORMAN PARADIS cède la présidence à la consœur MÉLANIE SIMARD.

La consœur MÉLANIE SIMARD laisse la place aux délégations autres que le MTMDET afin de discuter des différentes problématiques dans leurs milieux du travail. Les sujets suivants sont abordés : les gardiens congédiés pour avoir utilisé les caméras de l'Assemblée nationale de façon inadéquate, l'abus de gestion et le suivi auprès des employés pour connaître la raison de leur départ.

Le confrère PARADIS rappelle l'importance de dénoncer toute situation problématique soit au bureau régional ou à un CMMRP, afin que la situation soit documentée.

14. DIVERS

Aucun sujet n'a été ajouté, mais les sujets suivants sont discutés : remerciements de la part du confrère ALAIN ROUISSE aux personnes représentantes syndicales qui ont rencontré les membres dans leurs secteurs de travail à Montréal, la sécurité des travailleurs sur les lieux de travail par rapport à l'ambiance de travail, les formations requises en lien avec les travaux à effectuer qui sont refusées par l'employeur, de même que la voie corridor.

La consœur MÉLANIE SIMARD cède la présidence au confrère NORMAN PARADIS qui procède à l'ajournement du Forum Ouvriers.

Ajournement à 17 h 45

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au succès de ce Forum.



Lina Chiasson
Vice-présidente nationale
Responsable du Forum Ouvriers

Documents officiels du 4^e Forum Ouvriers suivant le XVIII^e Congrès [28-FO-04] :

- Ordre du jour du Forum Ouvriers tenu le 15 juin 2018 [28-FO-04]
- Avis de convocation pour les délégations officielles et participantes
- Avis de convocation pour les délégations fraternelles
- Présentation stratégies efficaces pour la prise de notes
- Grille pour la prise de notes
- Corrigé de l'exercice sur la prise de notes
- Les principales abréviations
- Modèle de compte rendu
- Lexique des statuts
- Présentation dossier des patrouilleurs
- Présentation comité monitoring
- Cheminement d'une problématique en SST
- Rapport d'événement en matière de santé et de sécurité au travail
- Cheminement d'une problématique au CMMRP
- Annexe A – Liste des personnes présentes titulaires d'une délégation officielle ou participante